

ORLÉANS

L'énergie, vecteur de synergie entre documents stratégiques

[Par **Hervé Ollivier**, directeur des études, AUAO]

Depuis juillet 2014, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise co-élabore le SCoT d'Orléans Métropole. Après en avoir porté le diagnostic et l'animation de la construction du PADD, elle l'accompagne depuis 2017 en tant qu'ensemblier et co-rédacteur du rapport de présentation.

Dans le même temps, la métropole orléanaise a lancé la révision de son plan de déplacements urbains, et en 2017, la rédaction de son Plan Climat, Air, Énergie territorial. La collectivité et ses partenaires se sont donc retrouvés dans un moment clé de mise en synergie de trois modalités d'orientation de politiques publiques en matière climatique et plus généralement de développement durable. Initialement, le SCoT n'est pas porteur de réflexions spécifiques pour apporter des réponses aux enjeux climatiques et énergétiques telles que l'on peut les imaginer dans le cadre de la rédaction d'un PCAET. Néanmoins, on peut raisonnablement penser que son inscription nécessaire dans toutes les dimensions du développement durable doit l'amener à prendre en considération les enjeux de moindre effet sur le climat, de gain de qualité de l'air et de la maîtrise de la consommation énergétique.

Dans le même temps, la démarche de rédaction du PCAET (telle qu'elle a été lancée par la métropole orléanaise) amène, de fait, à la rédaction d'une vision prospective fondée sur un choix de développement d'un scénario d'aménagement du territoire à un horizon lointain (ici 2050).

Mutualiser les diagnostics et les scénarios d'aménagement du territoire

Le diagnostic du PCAET fournit des éléments plus complets sur les enjeux climatiques, de la qualité de l'air et de la consommation énergétique. Il les met en perspective avec la morphologie urbaine, l'environnement, la structure du paysage et détaille des enjeux en matière de rénovation énergétique des parcs bâtis. L'ensemble peut être avantageusement réintégré dans le diagnostic du SCoT en l'amenant à poser des enjeux sur lesquels

le PADD et le DOO pourront apporter des réponses en matière de mobilité, de modalités d'intensification urbaine et de renouvellement urbain, entre autres choses.

Le diagnostic du SCoT donne des éléments de contexte démographique au PCAET, et précise certaines tendances en matière d'aménagement du territoire. L'exercice de prospective qui aide à choisir un scénario de développement est mutualisé, même si celui du PCAET est, dans ce cas, poussé à des horizons plus lointains que celui du SCoT. Ce processus itératif conduit le SCoT à poser la maîtrise énergétique, la gestion climatique et la qualité environnementale comme des atouts du rayonnement métropolitain, des possibilités de développement économique.

Intégrer la nature en ville

De façon générale, la métropole orléanaise et l'agence d'urbanisme ont réalisé l'exercice de mise en perspective des prescriptions du DOO à l'aune des objectifs du PCAET, en cherchant à mettre en exergue, grâce à leur organisation en base de données, les prescriptions qui auront des incidences directes ou indirectes sur le climat, l'air ou l'énergie. Dans cet exemple, les effets combinés de prescriptions en matière environnementale, paysagère et de gestion des risques conduisent à produire des espaces naturels urbains mixant corridors écologiques dont les fonctionnalités sont garanties par une épaisseur et des franges dites « multifonctionnelles ». Ces



Principes d'intégration d'espaces de nature

dernières, supports d'aménagements de transition entre le corridor et les espaces habités ou économiques, comprennent des circulations douces, des équipements de loisirs, des aménagements hydrologiques... Les bénéfices climatiques sont portés par la réduction des effets îlot de chaleur grâce à l'intégration d'espaces de nature et d'aménagement hydrologiques. La qualité de l'air et la consommation énergétique sont renforcées par le développement d'espaces d'usages de proximité favorisant les mobilités actives. Ce dernier point illustre un des axes structurants du SCoT : le développement de la ville des proximités. ■